Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 029-212902373-20260416-0000022026-DE

C.C.A.S. DE LA ROCHE-MAURICE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA ROCHE-MAURICE

Séance du mardi 31 mars 2026

L'an Deux mil vingt-six, le trente et un mars à dix-huit heures trente, le Centre Communal d'Action Sociale de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : Benoît CHELVEDER, Josiane LE BIHAN, Thuriane RANNOU, Patricia GRUET, Dominique LE BIHAN, Séverine GUILLEMOTO, Monique BOUZELLOC Elodie CORNEC, Elisabeth COULON, Hervé DENIS

Absent excusé ayant donné procuration :

Secrétaire de séance : Elodie CORNEC
En exercice : 11
Présent : 10
Ont pris part à la délibération : 10 Pour : 10 Contre : 0 Absentions : 0

Date de convocation : 27 mars 2025

DELIBERATION 02-2026 : vote du compte financier unique 2025

Le compte financier unique 2025 est présenté à l'assemblée.
Il a été vérifié par les services de la Trésorerie et est en tout point conforme aux écritures enregistrées par le comptable.

Les résultats sont les suivants :

- Section de fonctionnement :
  - Déficit reporté : 10 507.57€
  - Dépenses réalisées : 4896.50 €
  - Recettes réalisées : 16 500 €

  Soit un résultat positif de 1095.93 €
- Section d'investissement :
  - Dépenses réalisées : 0 €
  - Recettes réalisées : 2 202,24 €

  Soit un résultat positif de 2 202.24 €

Monsieur le Président propose d'approuver le compte administratif de 2025.
Accord unanime des membres du CCAS.

Pour extrait conforme,

Le Président du CCAS,
Lénaïc BLANDIN

